

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 23 MARS 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE – ANNEE 2023 DEL2023-37

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

VU Le code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en prévision d'un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement, l'entretien et le balisage des sentiers de montagne, il s'avère nécessaire de créer des emplois de contractuels à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe des services techniques pour l'année 2023.

Considérant qu'il convient de reprendre une délibération afin de modifier la répartition des besoins en emplois saisonniers. La présente délibération se substituera à la délibération n°2022-136 du 16 décembre 2022 portant création d'emplois pour faire face à des accroissements saisonniers d'activité.

Missions	Durée	Temps de travail	durée maximum	Nombre de postes
Entretien des ESPACES VERTS : fleurissement, plantation, tonte, logistique, etc...	6 mois	TC	du 01/05/2023 au 31/10/2023	03
Entretien de la voirie, des sentiers de montagne, balisage.				04
Nettoyage des espaces publics, renfort sur les événements touristiques, tâches polyvalentes.	2 mois	TC	2 mois été 2023	01
Relevé des compteurs d'eau	2 mois	TC	2 mois été 2023	01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023037-DE

à l'unanimité : 

Pour : 12

Contre :

Abstention :

-ARTICLE 1 : DE CREER NEUF emplois de catégorie C pour un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet ou à temps non complet pour l'année 2023.

La présente délibération remplace la délibération n° DEL 2022-136 du 16 décembre 2022 ayant pour objet la création d'emplois pour faire face à des accroissements saisonniers d'activité – Année 2023.

-ARTICLE 2 : DE REMUNERER les agents sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

-ARTICLE 3 : DE PREVOIR les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter les candidats sur des contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois, et signer tous documents à cet effet.

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 23 mars 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le